nuer les dissensions qui existent à ce sujet entre la Chambre et le Sénat. (Exclamations et bruit prolongé.)

Je demande donc, à mon grand regret, au Sénat, de rejeter l'amendement de M. Bardoux. (Nouvelles protestations.)

L'amendement de M. Bardoux est adopté par 139 voix contre 112.

M. de Brossard. — Je demande que les élèves de l'école des mines de St-Etienne soient compris dans la même catégorie de dispense que les élèves de l'Ecole centrale.

M. de Freycinet, ministre de la guerre. — Le gouvernement n'accuse pas l'amendement s'il était adopté, il n'y aurait pas de raison pour ne pas étendre l'exception à toutes les écoles.

L'amendement de M. Brossard n'est pas adopté.

M. le général Robert. — Le paragraphe 9 de l'article 24 dit que les étudiants en médecine et en pharmacie et les élèves ecclésiastiques seront versés, en temps de guerre, dans le service de santé; mais en temps de paix je demande que ces jeunes gens soient immatriculés dans les sections d'infirmiers.

M. de Freycinet, ministre de la guerre. — On ne peut le faire pour les élèves ecclésiastiques, en raison du petit nombre de places disponibles. (Protestations à droite).

L'amendement du général Robert est repoussé.

L'ensemble de l'art. 23 est adopté.

M. Sébline (sur l'article 24). — Je demande que les élèves ecclésiastiques qui font partie des missions étrangères soient assimilés à ceux qui sont pourvus d'un emploi de ministre de l'un des cultes reconnus par l'Etat. (Très bien, très bien à droite).

M. de Freycinet. — La dispense réclamée n'est pas indispensable, puisque les congrégations non autorisées sont celles qui fournissent les missionnaires les plus dévoués, les plus inattaquables.

M. Buffet. — J'accepte qu'on leur étende le bénéfice de l'amendement.

M. de Freycinet. — Je n'en doute pas, mais la Commission et la majorité du Sénat ne doivent se préoccuper, dans cette question, des dispenses que d'intérêts généraux. (Exclamations à droite.)

M. Buffet. — Je sais bien qu'on a voulu faire la guerre à la religion. (Applaudissements à droite. — Bruit prolongé à gauche.)

M. Spuller. — L'amendement serait, dans la pratique, d'une application très difficile ; il ne faut pas multiplier les dispenses. (Exclamations.)

M. Buffet. — Y a-t-il autant de jeunes gens qui rendent au pays des services plus éclatants, plus sublimes que les missionnaires?

Ils vont porter dans les pays lointains, non seulement les lumières de l'Evangile, mais le nom de la France.

On ne peut entendre sans indignation que l'on vienne dans une telle question invoquer des difficultés d'application.

Je ne puis croire que le Sénat hésite d'adopter cet amendement. (Applaudissements prolongés à droite. — Rumeurs à gauche.)

M. Léon Renault. — Il ne s'agit pas, comme l'a dit M. de Freycinet, de faire une loi laïque, mais une loi nationale. (Très bien ! Très bien !)

Si jamais exception a été justifiée ; c'est celle que demande M. Sébline.

Il n'y a de jeunes gens qui vont risquer leur vie et ne peuvent la perdre qu'à la gloire du nom français.

L'amendement de M. Sébline est repoussé par 150 voix contre 105.

L'article 24 est adopté ainsi que l'article 25.

La séance est suspendue.

La séance est reprise à cinq heures.

Les articles 26 à 33 sont adoptés sans modifications.

La séance, levée à cinq heures vingt, est renvoyée à demain.

NOUVELLES DU JOUR

L'affaire Rochefort-Pilotell

Londres, 20 mai. — L'affaire Rochefort-Pilotell est venue aujourd'hui devant la Cour de police de Malborough-Street.

De bonne heure, une assistance nombreuse, composée principalement de Français, occupait les bancs réservés au public.

La foule s'attendait à voir arriver, d'un moment à l'autre, le général Boulanger, mais le général n'a pas paru.

M. Rochefort avait pour défenseur Me Georges Lewis, très connu depuis le procès Parnell, dans lequel il avait défendu, avec éclat, les membres du parti national irlandais.

La déposition des témoins établit que Pilotell, rencontrant M. Rochefort dans Regent-Street, l'a provoqué en le soufflétant de son gant, et que M. Rochefort a alors sorti son révolver, mais sans en faire usage.

Pilotell a renouvelé sa provocation, et, glissant sur le pavé, il est tombé sur la chaussée ; M. Rochefort se jeta alors sur lui et le frappa du pied.

Le magistrat dit que, si M. Rochefort n'avait pas donné de coup de pied à Pilotell, pendant que celui-ci était à terre, dans la boue, l'affaire n'aurait pas eu de suite, car Pilotell aurait été débouté de sa plainte.

Mais, vu ce qui s'est passé, le magistrat condamne M. Rochefort à fournir une caution de 100 livres sterling (2.500 fr.) pour inconduite notoire (sic).

L'avocat de M. Rochefort déclare, au nom de son client, qu'il n'interjette pas appel du jugement, et qu'il n'usera pas de son droit de déposer une plainte reconventionnelle contre Pilotell pour provocation.

A la sortie de l'audience, M. Rochefort est acclamé par quelques Français.

Le banquet de l'« Union libérale »

Paris, 20 mai. — Au banquet de l'Union libérale qui a eu lieu dans la soirée, l'assistance était nombreuse. Plusieurs sénateurs étaient présents.

Au dessert plusieurs discours ont été prononcés.

M. Bardoux a déclaré que, depuis l'organisation de l'*Union libérale*, tous les partis reconnaissent la nécessité de compter désormais avec les idées que l'*Union libérale* représente.

M. L. Say définit le véritable gouvernement parlementaire, qui est actuellement faussé.

L'orateur termine en disant :

« Votre programme est un programme de réforme des lois jacobines.

» Il faut revenir sur tout ce qui, depuis dix années, a inquiété la confiance des honnêtes gens, il faut faire des lois d'affaires, d'économie, de liberté, de protection contre la licence.

» Nous sommes des républicains libéraux, nous voulons le progrès; ce n'est pas reculer que de se retourner pour reprendre le chemin qui y mène. »

Paris, 20 mai. — Comme nous l'avions fait prévoir, la manifestation de l'*Union libérale* est dirigée à la fois contre les radicaux et contre les opportunistes.

Il est bon de signaler surtout le passage du discours de M. L. Say, où il est dit que l'opportunisme n'est plus qu'une expression historique, et que son heure est passée.

Quelle va être maintenant l'attitude de M. J. Ferry, en présence de cette déclaration de guerre?

Nous le saurons bientôt, quand le chef de l'opportunisme prononcera, à la Chambre, le discours annoncé.

Mouvement préfectoral

Paris, 20 mai. — Le mouvement préfectoral sera arrêté demain, en Conseil des ministres, d'une manière définitive.

M. Constans a obtenu les compensations qu'il désirait pour les préfets qui quittent l'administration active.

On confirme, de nouveau, que M. Saisset-Schneider n'abandonnera pas la préfecture du Nord.

M. Rixamd, préfet du Calvados, passera de Caen à Nantes.

M. René Allain-Targé n'est pas compris dans le mouvement. Un siège de conseiller d'Etat lui sera réservé.

M. Carnot à l'Exposition

Paris, 20 mai. — M. Carnot a prolongé sa visite à l'Exposition jusqu'à sept heures. La foule se découvrait sur son passage qui a été, à maintes reprises, salué des cris de : vive Carnot !

Le roi d'Italie en Suisse

Bâle, 20 mai. — Dans la traversée de la Suisse, le roi d'Italie a reçu un accueil très cordial des autorités.

L'attitude des populations a été très convenable, mais il n'y a eu aucun entrain.

Deux tribus algériennes

Alger, 20 mai. — De nouvelles hostilités sont signalées entre les Mehaïa et les Angad, tribus voisines de la frontière algérienne.

Les Angad, au nombre de 3.000 environ, auraient, le 16 mai, attaqué, à l'improviste, à Tiouit, les Mehaïa qui, sur le coup de la surprise, n'auraient pas résisté et se seraient enfuis.

Les Angad auraient perdu, dans cet engagement, 11 tués, et les Mehaïa 15.

Les grèves en Allemagne

Breslau, 20 mai. — La grève dans la Sibérie se développe. Plus de 16.000 mineurs ont suspendu le travail. La grève a, du reste un caractère très menaçant; à chaque instant il éclate des collisions qui indiquent cependant la surexcitation des esprits.

Un journal populaire assure que quatre femmes auraient été tuées dans une rencontre.

Un procès de presse

Toulouse, 20 mai. — Ce matin a commencé le procès de presse intenté par le journal boulangiste *La Souveraineté du peuple* dont la publication est en ce moment suspendue.

C'est pour offenses au président de la République et injures aux membres du cabinet Floquet que le gérant Lestrade et le rédacteur Laville, signataire de l'article incriminé, comparaissent devant la Cour d'assises.

Dans cet article portant la date du 2 février, M. Carnot était représenté comme président au Conseil des ministres composé de sacripants et de scélérats.

M. Floquet était traité de « plus vil que Lacenaire, plus misérable que Cartouche, plus lâche que Rapvoine, etc. »; l'arrêt sera rendu ce soir.

Un meeting dissous à Lisbonne

Lisbonne, 20 mai. — La police a dispersé un meeting tenu contre le gouvernement à cause des discours séditieux qu'on y a prononcés. Dix personnes ont été arrêtées ; quelques individus et des agents de police ont été contusionnés.

La « France » et le boulangisme

Dans une note signée la « direction politique », la *France* après avoir exposé les trois termes du programme boulangiste : Dissolution, revision, constituante, déclare que le premier n'a plus qu'un intérêt historique puisque le mandat de la Chambre des députés arrive à expiration.

La *France* ajoute qu'elle persistera à réclamer la Revision et la Constituante, mais qu'elle n'appuiera que les candidats révisionnistes républicains.

La *France* louange ainsi à côté de la *Jeune République*, l'*Action*, le *Clairon* et autres organes du boulangisme dissident.

Le Czar, Roi de Pologne

Cracovie, 20 mai. — Il se confirme que le czar imitant l'exemple de son grand-père Nicolas se fera couronner en automne, roi de Pologne.

D'après des avis de Varsovie, on fait déjà les préparatifs du sacre aussi bien au palais Royal qu'à l'ancienne cathédrale catholique de la ville ; mais cet acte dont l'importance n'échappera à personne ne sera suivi d'aucun changement important dans les relations russo-polonaises.

Un attentat projeté contre le prince Ferdinand

Bucharest, 20 mai. — Un monténégrin vient de dénoncer au préfet de police Algin, un attentat projeté contre le prince Ferdinand dans lequel seraient impliqués plusieurs sujets roumains. Les conspirateurs seraient en possession de bombes explosibles qui devaient être lancées contre le prince, lors de sa visite en Roumanie ou même à Sofia.

Ce même monténégrin, provisoirement détenu, aurait nommé un négociant d'origine slave, comme dépositaire de ces bombes.

En route pour l'Exposition

Paris, 20 mai. — Dinah Salifou, roi du Nalou (Sénégal), vient à Paris pour visiter l'Exposition. Il arrivera par l'aviso *Dakar* avec une suite de sept personnes.

Le même courrier amènera en France les fils du chef de la Mille-Corée qui seront accompagnés de deux griots, musiciens indigènes.

Kalakaua, le roi des îles Sandwich, se rend également à Paris.

Le mouvement préfectoral

Paris, 20 mai. — Le mouvement administratif qui portera sur seize préfectures ne paraîtra très probablement qu'au milieu de la semaine.

Le maintien de M. Saisset-Schneider à la préfecture du Nord et de M. Lozé à la préfecture de police, ainsi que le remplacement de M. Glaize, à Nantes, sont choses décidées.

Telles sont du moins les dernières nouvelles.

Réceptions diplomatiques

Paris, 20 mai. — M. Carnot a reçu ce matin M. Mac-Lane, ancien ministre des Etats-Unis en audience de congé; il recevra demain le nouveau ministre.

L'électricité appliquée aux exécutions capitales

Londres, 20 mai. — On télégraphie de Philadelphie au *Times* que William Kremler, de Buffalo, le premier meurtrier condamné sous l'empire de la nouvelle loi relative à l'exécution électrique, subira sa peine par la nouvelle méthode dans la dernière semaine de juin.

Terrible accident

Toulouze, 20 mai. — Un épouvantable accident est survenu dans les gorges de l'Affeau où on établit des câbles métalliques aériens pour descendre des bois d'une montagne inaccessible.

Sur un rocher appelé le roc Melie, quatre hommes étaient occupés à la manœuvre d'un treuil, quand se produisit la rupture d'une des huit chaînes formant les amarres.

Les ouvriers effrayés abandonnèrent les manivelles et firent un salut à l'écart.

Le nommé Sarda, âgé de vingt-sept ans, tomba dans l'abîme d'une hauteur de 120 mètres et se brisa sur les rochers.

Les habitants étant accourus pour voir la victime, le plancher de la chambre s'est effondré sous le poids des curieux ; trente personnes ont été blessées, et parmi elles le curé et la fille du maire de Fougaz.

Le nouveau ministre de l'intérieur russe

Saint-Pétersbourg, 20 mai. — Le *Moniteur du Gouvernement* a publié le rescrit suivant de l'empereur, à M. Dournowo, le nouveau ministre de l'intérieur :

« Lorsque j'ai appelé le comte Tolstoï aux importantes fonctions de ministre de l'intérieur, j'étais convaincu que son dévouement au trône et à la patrie, sa haute intelligence, son attachement aux saints principes justifieraient la confiance que j'avais en lui, et que, sous sa direction énergique, l'activité des autorités placées sous ses ordres serait partout employée à assurer l'ordre dans l'Empire et une sévère soumission à ses lois.

» A ma grande douleur, le comte Tolstoï est mort avant d'avoir achevé la tâche dont il était chargé, sans avoir pu réaliser complètement tous mes desseins.

» Vous qui étiez son plus proche collaborateur dans la première période de son administration, je vous ai choisi et nommé son successeur comme ministre de l'intérieur, supposant que nul mieux que vous ne pouvait connaître ses principes et ses intentions.

» J'espère que son œuvre sera continuée avec la même énergie, la même vigoureuse fidélité aux règles auxquelles, après mes instructions, il s'est toujours conformé ».

Le ministre, à la première réception de son personnel, a déclaré qu'il poursuivra scrupuleusement et énergiquement les mêmes buts que son prédécesseur.

Cette déclaration a causé une grande satisfaction à Moscou où l'on est convaincu que la politique conservatrice est la seule salutaire.

Les criquets en Algérie

Alger, 20 mai. — Suivant les derniers renseignements, voici quelle serait la situation actuelle dans l'arrondissement de Constantine.

Les nouvelles des lieux contaminés sont contradictoires ; tantôt c'est une confiance entière dans le succès de la lutte, tantôt c'est le découragement.

L'opinion a accueilli avec faveur la nouvelle de l'augmentation du nombre des travailleurs dans les régions de Batna et de Soukaras, où la situation paraît bonne et où de nombreux chantiers fonctionnent.

Dans certaines communes, les travaux sont très avancés, et dans la région de Sétif, où plus de 36,000 hectares sont contaminés, les efforts sont considérables, mais des renforts de personnel sont également demandés.

L'administration supérieure a pris déjà un certain nombre de mesures en vue de donner satisfaction à ces besoins.

On espère que l'arrivée du gouverneur aura pour résultat de donner une impulsion définitive.

Les Français en Océanie

Auckland, 20 mai. — On mande de Tahiti, que le protectorat français a été proclamé aux îles Rurutu et Rimatara, dans l'archipel des Toubouai.

La canonnière française, *Volage*, s'était rendue aux îles Rotohunga et Manaluki pour les annexer, mais les indigènes avaient déjà hissé le pavillon anglais.

L'Italie et l'Allemagne

Londres, 20 mai. — Un dépêche de Vienne au *Standard* dit que le monde politique n'attribue aucune importance spéciale aux entrevues de MM. Crispi et Bismarck à Berlin; elle considère qu'aucune question de haute politique n'est actuellement à régler entre l'Allemagne et l'Italie.

Le *Morning-Post* trouve que la visite du roi Humbert est actuellement fort utile au gouvernement allemand, qui a eu la preuve que les grèves sont un élément qu'une monarchie puissante ne réussit pas à maîtriser.

Incidents franco-turc

Constantinople, 20 mai. — Des nouvelles difficultés ont éclaté à Damas entre le consul français et les autorités ottomanes, au sujet de ses prétentions de considérer les alsaciens se rendant à Damas comme sujets turcs.

Des difficultés sont survenues au sujet du fils aîné d'Abd-el-Kader; on croit qu'elles seront aplanies sur place.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'Union artistique et litteraire vient de nommer définitivement son bureau pour trois ans. M. Gustave Nadaud, notre célèbre chansonnier, a bien voulu accepter la présidence d'honneur ; président : M. Clément Broutin ; vice-présidents : MM. J.-J. Weerts, Auguste Dupire, Alfred Reboux ; secrétaire général : Pierre Kilem ; secrétaire-adjoint : M. Alexandre Couthier ; trésorier : M. Florin ; membres du comité : MM. Watteuw, Verap, Maillard, Ed. Dupire, Barbotin, Koszul, Meyer, Mirussari, Cogghe, Krabansky, Jacquet, Ollé.

Dans la séance qui a eu lieu mardi dernier, les statuts ont été définitivement adoptés avec une légère addition à l'article 3 qui est maintenant conçu ainsi : « Ne pourront faire partie de l'*Union artistique et littéraire* que les artistes faisant profession de leur art, nés ou domiciliés à Roubaix-Tourcoing, ou nés de parents originaires de ces villes. Seuls les littérateurs et les musiciens pourront être admis sans faire profession de leur art, par vote et à la majorité absolue du comité. »

Par conséquent, les personnes qui désireraient faire partie de la société sont priées d'adresser leurs demandes, soit au président, soit à l'un des vice-présidents de la section dont leur art fait partie, soit au secrétaire général.

De cette façon, l'*Union artistique et littéraire* ne comprendra que de véritables artistes, et l'amour-propre de chacun sera respecté, puisque le secret le plus absolu sera gardé sur les votes du comité.

Descente du parquet à la Potennerie. — M. Legrand, juge d'instruction, est arrivé dimanche soir à Roubaix à 4 h. 1/2 et s'est rendu immédiatement à la Potennerie, accompagné de M. Decottignies, commissaire de police du quartier Ste-Elizabeth.

Il a visité la cour où M. Herbart s'exerçait à tirer au revolver, et s'est rendu compte de la manière dont s'était produit le triste accident que nous avons relaté.

Tous les témoins ont été ensuite interrogés séparément. L'enquête et l'interrogatoire n'ont pas duré moins de deux heures.

M. Herbert, qui est très abattu et fort malade, n'a pu encore reprendre son service à l'usine Cavrois.

A propos de cette affaire, rectifions certaines erreurs qui se sont glissées dans notre compte-rendu d'hier.

Nous avons dit que l'ami de M. Herbert, qui se trouvait avec lui au moment de l'accident était M. Stein, directeur du tissage Alfred Motte, tandis que c'est M. Klein, directeur de la filature de laines Motte-Bossut.

— M. Lagrand, juge d'instruction, est venu de nouveau à Roubaix mardi matin à neuf heures et demie et a fait subir un interrogatoire à deux témoins et à M. Herbert, l'auteur involontaire de la mort du jeune briquetier, Adolphe Verhelle. Il est reparti par le train de midi.

M. Bayart, médecin légiste, a fait mardi également l'autopsie du cadavre. La balle du calibre 16, a été retrouvée dans la cervelle du malheureux Verhelle.

Encore un accident à la gare. — Mardi, vers une heure de l'après midi, M. S... de la ménagerie Salva, se rendait à ses voitures qui sont actuellement en gare, lorsqu'il fit un faux pas et tomba à la renverse.

Il put se relever lui-même et se fit reconduire en voiture chez M. Lemaire, rue de l'Ouest.

M. S... était, paraît-il, pris de boisson au moment où cet accident lui est arrivé. Il n'a qu'une blessure sans gravité à la tête.

Le théâtre de Roubaix, situé rue Richard Lenoir, ouvre de nouveau ses portes au public le jeudi 30 juin, sous la direction de M. Becquet.

Le nouveau directeur se propose de jouer cet été des pièces qui seront choisies avec le plus grand soin parmi les meilleures du répertoire de la Comédie française, du Vaudeville, du Gymnase et du Palais-royal. L'opérette tiendra également, paraît-il, l'affiche du théâtre.

M. Becquet annonce une troupe excellente et un orchestre irréprochable. M. Thierry, artiste applaudi à l'Hippodrome dans *Roger la honte* et M. Georges Coquet, le comique populaire de l'Odéon, viennent d'être engagés par la direction.

On inaugurera probablement la saison d'été avec un vaudeville choisi dans le répertoire de Labiche.

Un homme qui veut se pendre. — Si le liquide cher à Gambrinus donne à certains individus une verve endiablée et une gaieté exubérante, il en est d'autres à qui il procure le spleen, et qui, après l'absorption de la blonde bière, se sentent un goût très prononcé pour la bière.... de sapin.

M. François L..., journalier, demeurant rue Vaucanson, est un exemple de cette dernière catégorie de buveurs. Dimanche soir, après avoir festoyé toute la journée, il crut ne pouvoir mieux terminé cette partie de plaisir qu'en.... se pendant.

A cet effet, il se rendit chez lui, accrocha à une solive sa plus belle corde, et introduisant délicatement son cou dans le nœud coulant, il se précipita dans le vide.

Des voisins entendant dans la chambre du journalier, un bruit insolite, pénétrèrent chez lui et coupèrent heureusement la corde avant que la strangulation fût complète.

On lui fit rapidement reprendre ses sens, et l'on courut à la recherche d'un agent et d'un médecin. Ce dernier fut dérangé pour rien, mais l'agent fut très utile, car notre suicidé par persuasion voulait recommencer sa pendaison.

L'agent demanda à L... quel était le chagrin qui le poussait au suicide. Il lui fut répondu par un formidable coup de tête qui envoya le représentant de la police rouler sur le parquet. Peu satisfait de voir sa sollicitude récompensée de cette manière, l'agent envoya chercher un de ses collègues, et c'est seulement en liant les bras de ce forcené qu'on put le conduire au poste.

Un cheval dans une tranchée. — Rue Basse-Mazure se trouve une tranchée, creusée pour des travaux de gaz, et qui la nuit est barricadée et éclairée.

Des gamins (cet âge est sans pitié) ne trouvèrent pas de jeu plus agréable que de briser les planches et d'éteindre les lanternes.

Cette plaisanterie stupide a failli être cause d'un grave accident.

M. Grombal, loueur de voitures, rue Turgot, conduisait sa voiture dimanche soir vers onze heures dans la rue Basse-Mazure, lorsqu'arrivé en face de la maison en construction de M. Horent, le cheval tomba dans la tranchée qui a deux mètres de profondeur. C'est un miracle que la voiture n'ait pas été entraînée également.

L'accident s'est heureusement borné à une légère détérioration de la voiture.

Une rixe, rue de Mouveaux. — La rue de Mouveaux a été dimanche le théâtre d'une rixe violente.

Pour un motif d'un ordre tout intime, M. Arthur Descarpentrie et M. Désiré Damorue, de Tourcoing se sont empoignés, se frappant à coups de pieds et à coups de poings.

M. Descarpentries ayant remporté la victoire dans ce combat *singulier*, se rua alors sur... le cheval de son adversaire et porta alors à la pauvre bête des coups si violents que le sang coula.

Un agent prévenu mit fin à cette scène en verbalisant.

Arrestation. — La police a arrêté J.-B. Duquesnoy, âgé de quinze ans demeurant rue du Collège, à l'estaminet des *Quatre coins* pour vol d'une pièce de cinq francs au préjudice de Mme Dhondt, marchande de poissons, rue Sébastopol.

Wattrelos. — Un mariage comme on en voit peu vient de se célébrer ces jours derniers. Le marié qui est âgé de 78 ans se nomme J.-B. L... Quant à la mariée, elle possède l'âge respectable de 63 ans.

Détail curieux, le garçon d'honneur avait plus de 88 ans.

RÉUNIONS ET CONVOCATIONS

Grande-Fanfare. — La commission administrative de la *Grande-Fanfare* prie tous les sociétaires de ne pas manquer aux répétitions des mardi 21 et mercredi 24 courant, en vue du festival de Croix. Dimanche 26 courant, jour du festival, réunion au local à 1 h. 1/2, le cortège se formant à 2 heures à la Croix-Blanche. — Grande tenue.

— Union Chorale. — La commission administrative de l'*Union Chorale*, prie ses membres de ne pas manquer aux répétitions des mercredi 23 et vendredi 25 courant pour le festival de Croix. Communication très importante.

Société chorale l'« Espérance ». — La commission administrative de l'*Espérance* prie tous les sociétaires de ne pas manquer à la répétition qui aura lieu, le jeudi 23 courant, à 9 heures précises, en vue du festival de Croix.

Lavage et soufrage des *couvertures* de *laine* et de *coton* Nettoyage supérieur, hygiénique, les *préservant des atteintes des mites*. Salles spéciales pour la *conservation des couvertures pendant l'été*, à la **Grande Teinturerie SONNEVILLE, 11, rue du Vieil-Abreuvoir.** (Bien faire attention à cette adresse : en face des FABRIQUES PARISIENNES). 24526

L'Etablissement thermal des Eaux et Bores de Saint-Amand, est ouvert chaque année au public, du 15 mai au 30 septembre.

Le traitement de Saint-Amand est indispensable aux personnes atteintes de *Rhumatisme et Goutte chroniques, Paralysies, Coxalgies, Sciatiques, Ataxie locomotrice*, etc., etc.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Ad. GRÉGOIRE, directeur, à Saint-Amand. 38460

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

TOURCOING

La Saint Mamert. — Les pompiers ont célébré hier leur fête patronale.

A dix heures, ils assistaient à une messe solennelle chantée à leur intention à l'église St-Christophe.

Vers midi M. Hembroucq, maire, assisté de ses adjoints, a passé en revue le bataillon massé sur la place de l'Hôtel-de Ville. Le défilé s'est fait très correctement et on a beaucoup remarqué l'excellente tenue et l'allure martiale de nos braves pompiers.

Un banquet, servi dans une salle de l'ancien Petit Château a clôturé la fête.

On annonce l'arrivée d'un cirque ambulant qui donnera lundi et mardi prochain quelques représentations ; il sera installé sur la place de l'Hôtel de Ville.

Escroquerie. — Un jeune garçon de 9 ans 1/2, Henri Vandekerkove, demeurant à Roubaix, a été arrêté par la police pour abus de confiance, au préjudice d'un marchand de nougat de la ville.

Procès-verbal a été dressé contre un nommé Louis G... tisserand demeurant à Tourcoing, pour avoir insulté, étant ivre, un gendarme dans l'exercice de ses fonctions, dimanche, dans la nuit.

La gendarmerie de Tourcoing a remis aux autorités belges, les nommés Hector Verschuevre, âgé de 18 ans, né à Courtrai (Belgique), Henri Tufflerz, âgé de 23 ans, né à Courtrai, ouvrier de fabrique et Mammette, âgé de 28 ans, tisserand, pour vols qualifiés.

Infraction à la loi Grammont. — Deux jeunes gamins de 12 à 13 ans, Arthur Vandenbel et Alexandre Desurmont, demeurant rue des Piats, ont jeté des pierres après un jeune chien et l'ont pour ainsi dire assommé; un gendarme présent au fait a dressé procès-verbal contre les brutals garnements.

LILLE

M. Saisset Schneider. — Nous apprenons que le maintien de M. Saisset-Schneider à la préfecture du Nord est absolument décidé, ainsi, du reste, que nous l'avions annoncé il y a quelques jours.

Cette mesure a été prise à la suite des démarches faites par M. Pierre Legrand, Cirier et autres et malgré l'opposition violente de M. Trystram.

Excursion à Calais. — La Société de Géographie de Lille organise pour jeudi prochain, 23 mai, une excursion supplémentaire à Calais. En voici le programme :

Départ de Lille à 7 h. 13 du matin ; arrivée à Calais à 10 h. 07 ; visite du nouveau port, des bassins de la gare maritime sous la conduite d'un ingénieur, membre de la Société ; à midi déjeuner ; visite d'une fabrique de tulle sous la direction de M. Merchier, professeur au lycée de Calais ; rentrée à Lille à 7 h. 22.

Coût approximatif : 13 fr. Se faire inscrire jusque mercredi à midi, dernier délai.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS. — *Trains de plaisir périodiques.* — Nous sommes heureux de pouvoir annoncer à nos lecteurs qu'à partir du samedi 8 juin, et pendant la durée de l'Exposition, la Compagnie du chemin de fer du Nord organisera, chaque samedi, ou veille de grande fête, au départ des gares du réseau, distantes de plus de 80 kilomètres, qui seront périodiquement désignées, des trains de plaisir en 2e et 3e classe, à prix réduits, comportant un séjour de deux, trois ou quatre jours à Paris, suivant la distance.

Par une innovation qui sera, croyons-nous, très appréciée du public, les coupons de retour de billets de ces trains de plaisir pourront être utilisés sans attendre le jour fixé pour le retour, par certains trains ordinaires de la veille ou de l'avant-veille, désignés à cet effet, de manière à permettre aux voyageurs de réduire selon leur convenance, la durée de leur séjour à Paris.

Des affiches spéciales indiqueront, huit jours à l'avance, dans chacune des régions desservies, les dates et heures de mise en marche et les conditions des trains de plaisir.

MM. les voyageurs trouveront, à l'arrivée, à la gare du Nord, des trains partant toutes les heures, qui les conduiront, sans transbordement, à la gare du Trocadéro.

Ils arriveront ainsi directement à l'Exposition, en évitant les difficultés de transport à travers Paris.

— *Trains d'ouvriers.* — Pour faciliter la visite de l'Exposition aux ouvriers sans leur imposer la dépense d'un trop long séjour à Paris, la Compagnie du Chemin de fer du Nord organisera périodiquement, le dimanche, pendant la durée de l'Exposition, au départ des principaux centres industriels du réseau, des trains spéciaux à marche rapide, composés exclusivement de voitures de troisième classe, et permettant aux travailleurs en partant de grand matin, d'arriver directement vers 10 h. à l'Exposition par le chemin de ceinture.

Le retour aura lieu le soir du même jour, de la gare du Nord à Paris, de manière à rentrer au point de départ le plus éloigné vers une ou deux heures du matin.

Les voyageurs pourront donc, s'ils le désirent, ne rien perdre sur leur travail de la semaine.

Les prix des billets d'aller et retour, qui seront fortement réduits et ne dépasseront pas douze francs pour les plus grandes distances, comprendront le prix du parcours à l'aller sur la ceinture jusqu'au Champ de Mars et un ticket d'entrée à l'Exposition.

Nous sommes en mesure de citer quelques-uns de ces prix : Au départ de Dunkerque, 12 francs; de Lille, 12 fr ; de Saint Quentin, 9 fr. ; d'Amiens, 9 fr. ; de Beauvais, 6 fr.

Les trains en question ne seront mis en marche que pour des groupes ouvriers comportant un minimum de 300 voyageurs.

La Compagnie, dans cette combinaison qui nous semble devoir donner pleine satisfaction aux intéressés, n'a pas oublié leurs familles : nous croyons, en effet, savoir que les enfants, jusqu'à l'âge de douze ans, seront admis dans les trains spéciaux d'ouvriers à des prix extrêmement réduits.

Chambre de Commerce de Roubaix

Audience du 20 mai 1889

L'affaire de la Brasserie Roubaisienne

On n'a pas oublié le différend survenu entre la Brasserie Roubaisienne et l'un de ses actionnaires M. Henri Briet.

Ce dernier, ayant été l'organisateur d'une société concurrente, la Brasserie l'Union, une décision a été prise dans une assemblée générale des actionnaires de la Brasserie Roubaisienne et l'application de cette décision a entraîné l'exclusion de M. Briet.

Telle a été l'origine du procès qui a été plaidé vers la fin de mars. M. Briet avait assigné la société de la Brasserie Roubaisienne en nullité de la délibération prise par l'assemblée générale.

Le Tribunal, par son jugement du 4 avril, avait renvoyé les parties devant juge afin d'établir quel était le capital de la société, quel était le nombre des actionnaires et quel était le nombre des actions représentées à l'assemblée générale.

C'est sur les résultats de cette comparution devant juge que les plaidoiries sont reprises aujourd'hui.

Rappelons d'abord les termes de la déclaration qui a amené le procès : « Tout sociétaire qui sera convaincu de faire partie d'une autre maison concurrente sera exclu de droit de la société. La commission administrative sera chargée de cette exclusion. »

Des explications fournies devant juge il résulte que sur les 320 actions réparties entre 158 actionnaires formant le capital social, 104 actionnaires représentant 208 actions assistaient à l'assemblée générale, et 79 actionnaires représentant 163 actions ont signé la délibération.

M. Briet, après avoir énoncé que la société de la Brasserie Roubaisienne est une société anonyme à capital variable et par suite, régie par la loi du 24 juillet 1867, soutient de nouveau que la délibération, aux termes de laquelle on a prononcé son exclusion, n'est pas valable parce que l'assemblée qui a pris cette décision n'était pas valablement constituée.

Il invoque deux vices de forme : la convocation n'était pas suffisamment explicite et il n'a pas été dressé de feuille de présence. La délibération n'ayant pas été prise dans la forme prévue par les statuts ne peut lui être opposable. M. Briet demande, en conséquence, à être réintégré dans tous ses droits et il conclut à des dommages-intérêts à libeller.

La Brasserie Roubaisienne, par l'organe de son conseil, prétend que l'exclusion a été valablement votée parce qu'elle résulte d'une décision prise en conformité de la loi.

L'assemblée générale dont il est question a été tenue dans les formes adoptées pour toutes celles qui l'ont précédé et c'est dans ces conditions que M. Briet lui-même a été agréé comme sociétaire. Cette assemblée était régulièrement convoquée et la feuille de présence résulte du procès-verbal lui-même qui est signé par tous les actionnaires présents. D'ailleurs il est de jurisprudence qu'un actionnaire qui a pris part au vote n'est pas admis à critiquer les décisions prises par l'assemblée générale.

La Brasserie Roubaisienne serait donc dans ses premières conclusions c'est-à-dire l'application de la décision qui exclut M. Briet de la société.

L'affaire a été mise en délibéré.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du lundi 20 mai

Présidence de M. HEDDE, vice-président

Harmel frères et Jonathan Holden contre corsorts Morel de Roubaix

A la date du 29 novembre 1888, MM. Harmel frères, manufacturiers, demeurant au Val des Bois, et M. Jonathan Holden, manufacturier, demeurant à Reims présentaient à M. le président du tribunal civil de Lille la requête suivante :

« Attendu que les requérants sont régulièrement propriétaires d'un brevet pris en France par M. Offermann, le 12 novembre 1879, et suivi d'un certificat d'addition en date du 19 juillet 1881 ; que la cession qui les a investis de cette propriété a été passée dans la forme notariée le 14 février 1883, le dit acte enregistré, conformément à l'art. 20 de la loi du 5 juillet 1844, à la préfecture de la Marne, le 21 février 1883 ;

» Que MM. Harmel frères ont pris de leur côté un brevet à la date du 15 mai 1882, brevet qu'ils ont apporté à la société Harmel Frères et Jonathan Holden ;

» Que ces brevets sont relatifs à des appareils et procédés pour broyer les chardons qui se trouvent dans les matières textiles et spécialement dans la laine, et ce d'une manière particulière à un moment spécial ;

FEUILLETON DU 21 MAI. — N° 45

LA CHAMBRE ROUGE

par Pierre ZACCONE

DEUXIÈME PARTIE

Le cœur de Berthe

VI

Il était temps.

Car à peine eurent-elles passé le seuil de la porte que le nuage creva, et que la pluie chassée par un coup de vent violent, vint frapper avec un bruit de grêle, sur le toit et contre les vitres.

Berthe fut reçue par les braves gens de la ferme avec les marques de la reconnaissance la plus touchante, et le père et la mère de Jobic s'empressèrent autour d'elle.

Mais Jobic, qui vit bien tout de suite que ces témoignages, si sincères qu'ils fussent, ne pouvaient que gêner sa jeune maîtresse, se hâta d'y couper court en lui proposant de monter au premier étage et d'aller prendre possession de sa propre chambre, qui, depuis son départ, était restée inoccupée.

Berthe accepta, et, immédiatement, elles quittèrent le rez-de-chussée pour se réfugier dans la chambre de Jobic.

La tourmente continuait : mais sa violence même donnait lieu de présager qu'elle serait de courte durée.

Berthe s'assit près de la fenêtre et attendit.

C'était une diversion; elle l'acceptait avec joie et s'applaudissait d'échapper ainsi au moins pour quelques instants, à l'horrible obsession dont elle était tourmentée

Jobic s'était placée devant elle, heureuse de voir sa maîtresse chez elle, dans sa petite chambre, et elle la contemplait avec une tendre et respectueuse admiration.

Berthe se prit à sourire.

— Eh ! que fais-tu là ? dit-elle avec un doux enjouement ; il y a longtemps que tu n'avais vu tes parents ; ils te sauront gré d'aller les retrouver.

— Mademoiselle veut bien m'y autoriser ? dit Jobic,

— Mais certainement.

— Alors je descends.

— Va, va ! et ne te presse pas trop de revenir... Je suis fort bien ici ; ton père nous accompagnera au château dès que le grain sera passé ; nous n'avons donc rien à craindre et je puis attendre.

Jobic s'éloigna aussitôt et Berthe resta seule.

Un bon quart d'heure se passa,

La pluie avait cessé ; le vent ne soufflait plus ; les nuages noirs s'étaient massés au fond de l'horizon et le ciel avait repris toute sa sénérité.

Berthe ouvrit la fenêtre et présenta ses lèvres à l'air rafraîchi.

Maintenant rien ne la retenait plus ; elle pouv